

**CESSION DE PARTS**

**LES SOUSSIGNES :**

**1°) – La société GESTION 4 CONSEIL,**

société à responsabilité limitée au capital 2 676 358 euros, dont le siège social est fixé à CLERMONT-FERRAND (63000) 56 boulevard Gustave Flaubert, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 301 503 066.

Représentée par Monsieur Claude AUBERT, co-gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

**De Première Part**

**Ci-après dénommée "LE CEDANT"**

**3°) – Monsieur Bruno ROZAN,**

Né le 2 janvier 1960 à CUSET (03),

Demeurant 66 rue de Constantine 03200 VICHY,

Marié avec Madame Sylvie REMONDIN sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître BEAUDONNET Robert, Notaire à VICHY, préalablement à leur union célébrée à la Mairie de LAPALISSE le 11 août 1990.

**De Seconde Part**

**Ci-après dénommé "LE CESSIONNAIRE"**

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

**EXPOSE**

Aux termes de statuts en date CLERMONT-FERRAND (63) du 21 novembre 1986, ainsi que divers autres actes, il existe une société à responsabilité limitée de commissaires aux comptes dénommée *VISAS 4 COMMISSARIAT* » au capital de 96.420 €, divisé en 3.214 parts sociales de TRENTE euros chacune, dont le siège est à CLERMONT-FERRAND (63) – 56, Boulevard Gustave Flaubert, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 339.418.535, et qui a pour objet :

- l'exercice de la profession de Commissaires aux comptes telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires.



## **CESSION DE PARTS**

Par les présentes, la société GESTION 4 CONSEIL, cédant, soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Bruno ROZAN, cessionnaire, soussigné de seconde part qui accepte, la pleine propriété d'une part sociale, portant le numéro 2, lui appartenant dans la société « VISAS 4 COMMISSARIAT ».

## **PROPRIETE JOUISSANCE**

Au moyen de la présente cession, Monsieur Bruno ROZAN, sera propriétaire de la part cédée, à compter de ce jour, et en aura la jouissance par la perception de tous les dividendes, revenus et produits qui pourront être distribués, à compter de ce même jour.

En conséquence, le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

## **PRIX - MODALITES DE PAIEMENT**

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de CENT TRENTE NEUF EUROS SOIXANTE SEPT CENTIMES (139,67 euros) par part, soit :

- 139,67 euros pour la part cédée par la société GESTION 4 CONSEIL, laquelle somme a été payée comptant, ce jour par le cessionnaire au cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

## **DONT QUITTANCE**

## **AGREMENT DES ASSOCIES**

Conformément aux dispositions de l'article 10 § 2 des statuts, la présente cession a été dûment agréé par décision collective extraordinaire des associés en date du 7 septembre 2009.

## **FORMALITES DE PUBLICITE**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.



## SIGNIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article L 221-14 du code de commerce, la signification à la société sera remplacée par le dépôt d'un original du présent acte de cession au siège social, contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

## IMPOSITION SUR LA PLUS-VALUE

Le cédant reconnaît avoir été avisé par le rédacteur de l'obligation de déclarer avec l'ensemble de ses revenus la plus-value imposable qu'il a pu réaliser par le présent acte, sauf à faire valoir un cas d'exonération.

## ENREGISTREMENT

Pour l'enregistrement des présentes, il est précisé que la société VISAS 4 COMMISSARIAT n'est pas à prépondérance immobilière.

## FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'expiration de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.

Fait à CLERMONT ED

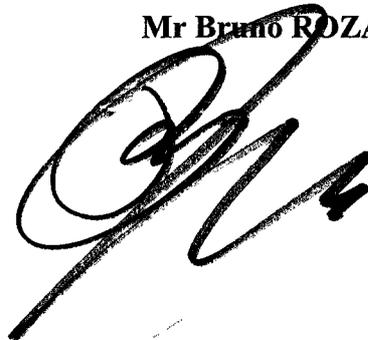
Le 30-09-2009

en 7 originaux



Pour la société GESTION 4 Conseil,  
Mr Claude AUBERT

Mr Bruno ROZAN



Enregistré à : SIE CLERMONT-FERRAND NORD OUEST - PES  
Le 12/11/2009 Bordereau n°2009/963 Case n°9 Ext 4590  
Enregistrement : 25 € Pénalités :  
Total liquidé : vingt-cinq euros  
Montant reçu : vingt-cinq euros  
L'Agente



APAYRE  
des Impôts